



Rue de Lausanne 42  
1950 Sion - Sitten  
Tél. 027 327 33 20  
Fax 027 327 33 27  
E-Mail admin@assval.ch  
www.soins-dentaires-jeunesse.ch

**COVID-19**  
**Précision des directives applicables à l'exploitation**  
**d'un cabinet dentaire durant/après la pandémie**  
(version 23.09.2020 mise en vigueur le 29.09.2020)

**Directives pour la réception et l'accueil des patients et des personnes accompagnantes**

Les règles et directives concernant l'hygiène (désinfecter régulièrement toutes les surfaces à la réception, dans la salle d'attente, dans la toilette attenante, l'information préalable aux parents, etc.) restent en application.

Suite aux nouvelles directives entrée en vigueur le 29 septembre 2020, les règles principales déjà en cours sont reconduites ou adaptées comme suit :

- Les patients sont priés de se présenter à l'heure. Ils sont accompagnés directement dans la salle des soins dans la mesure du possible.
- Chaque patient doit se désinfecter les mains (colonne installée dans le hall d'entrée) et s'il déclare avoir un symptôme (rhume, toux), la température doit être prise. En cas de doute, le rendez-vous prévu doit être annulé.
- Si le patient doit être installé dans la salle d'attente, le personnel à la réception doit veiller à ce que la distance obligatoire de 1.5 mètres soit respectée.
- Les personnes accompagnantes (qui doivent être limitées à un strict minimum selon les directives fédérales) sont invitées à attendre soit dans le hall d'entrée ou encore à l'extérieur. Le personnel doit expliquer que la salle d'attente ne permet pas de réceptionner les personnes accompagnantes (espaces insuffisants dans la salle, elle ne peut pas être aérée).
- Une personne accompagnante peut tenir compagnie à son enfant dans la salle de traitement si les conditions particulières le justifient (par exemple 1<sup>ère</sup> consultation pour les enfants en bas âge, enfants nécessitant une attention particulière), ceci à condition que le traitement prévu ne produise pas d'aérosols.
- Selon les prescriptions, la présence des parents (accompagnants) doit être réduite à un minimum et le personnel de la réception doit vérifier avec l'orthodontiste, avant d'admettre une personne, que les conditions dans la salle de traitement le permettent (pas de traitement produisant des aérosols sur le 2<sup>e</sup> fauteuil en cours, par exemple, que la salle soit suffisamment aérée après un tel traitement).
- La personne accompagnante admise doit se désinfecter les mains avant d'entrer dans la salle et porter impérativement un masque (mis à disposition le cas échéant).
- Une affiche informe les patients et les personnes accompagnantes.